

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 10 Décembre à 19h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire. En raison de l'intervention d'un habitant précédent l'ouverture du Conseil, celui-ci a été retardé de 15 minutes.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Noël NEZ,
- Philippe BRUNEAU,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Bruno DUBOT,
- Thomas FOUGEREUX,
- Nicole JUNG,
- Frédéric MENEAU

Absents excusés :

- Isabelle BAGUETTE,
- Nathalie CORNU,

Absent :

Lise LEROUX

Date de convocation : 01 décembre 2018

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.
Bruno DUBOT est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2018.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

Informations :

Syndicat de voirie : Monsieur le Maire a reçu un arrêté préfectoral du 5 décembre 2018 entérinant le retrait de la commune de la Boissière du Syndicat de voirie du canton de Pacy-sur-Eure à compter du 31 décembre 2018.

La mare communale : L'Entreprise Plourde a transmis sa facture. En l'absence de réception, il lui a été demandé de reprendre le chemin d'accès qui présente une contre pente.

Pour végétaliser le talus, une centaine de plants de cotonéasters rampants ont été acquis ; ils seront plantés dès que les conditions climatiques le permettront.

Monsieur le Maire a reçu un mail d'un habitant dont la propriété est située en bordure de la mare qui semble se plaindre de ne pas avoir reçu de remerciements de la mairie pour la taille de ses arbres.

ERP (Etablissement Recevant du Public) : SNA a demandé que nous déposions avant le 15 décembre les grandes lignes de notre projet

ANNEE 2019	
1^{ère} phase : 1^{er} semestre	2^{ème} phase : 2^{ème} semestre
Installation d'une porte pour l'accès à la salle du conseil	Accessibilité à l'église
Coût devis : 4500 € HT	Coût devis : 1890 € HT

ANNEE 2020	
1^{ère} phase : 1^{er} semestre	
Réalisation d'une place de parking pour handicapés	
Coût devis : 4425 € HT	

Les dépenses relatives desdits travaux seront donc étalées sur deux années consécutives (2019/2020) et sont subventionnées à hauteur de 40 %.

Repas des seniors : Le nombre de convives s'élève à 36, ce qui représente près du double par rapport à 2016. Le budget consacré à cette festivité demeure équivalent.

Noël des enfants : L'ensemble des jouets a bien été réceptionné et sera distribué en mairie le 15 décembre 2018.

Délibération 1 : autorisation de conclusion d'un bail concernant l'ancien appartement de fonction rénové et fixation du loyer mensuel

L'ancien appartement a fait l'objet d'un diagnostic immobilier ; il reste quelques petits travaux à exécuter (parquet, plomberie, peinture).

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à conclure un bail sur la base d'un loyer mensuel de 410 €.

Délibération 2 : reconduction d'une subvention au profit de l'association des monuments et sites de l'Eure

Monsieur le Maire a reçu tardivement une demande de subvention de l'Association des monuments et sites de l'Eure. Il est proposé au Conseil Municipal de choisir une des deux options suivantes :

- membres bienfaiteurs, soit 116 € ;
- abonnement à la revue « Monuments et sites de l'Eure », formule réservée aux collectivités soit 36 €.

Les membres du Conseil Municipal après discussions, à l'unanimité, acceptent de verser une subvention de 36 € pour l'année 2018.

Délibération 3 : décisions modificatives portant sur les comptes : 6064, 61521, 615221, 615228, 6156, 6288, 64111, 64131, 6451, 6453, 6455, 6574, 2051, 1641

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications nécessaires à apporter au budget notamment pour la première échéance de l'emprunt du Crédit Agricole, la location annuelle du logiciel « JVS » et le rééquilibrage des certaines dépenses courantes.

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2018						
SECTION FONCTIONNEMENT						
Crédits (à ajouter)			Crédits (à retirer)			
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant	Type de dépenses
011	6064	500.00 €	011	615221	500.00 €	Fournitures administratives
	61521	307.50 €		615221	307.50 €	Entretien de terrains
	6156	584.16 €		615221	584.16 €	Maintenance
	6156	304.30 €		615228	304.30 €	Maintenance
				62873	350.00 €	CCAS
	6288	108.80 €		615228	108.80 €	Autres services (CDG 27)
012	6451	699.57 €	012	64111	699.57 €	Cotisations rémunération fonctionnaire
	6453	209.01 €		64111	209.01 €	Rémunération fonctionnaire
	64111	787.10 €		64131	787.10 €	Cotisations rémunération non titulaire
	6451	567.64 €		64131	567.64 €	Assurance du personnel
	6455	956.51 €		64131	956.51 €	Subvention association
65	6574	350.00 €				
TOTAUX		5374.59 €	TOTAUX		5374.59 €	
SECTION INVESTISSEMENT						
Crédits (à ajouter)			Crédits (à retirer)			
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant	Type de dépenses
16	1641	1180.95 €	022		1180.95 €	Emprunts
20	2051	2036.64 €	022		2036.64 €	Cession logiciel
TOTAUX		3217.59 €	TOTAUX		3217.59 €	

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité ces modifications budgétaires.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à vingt heures vingt minutes.

Le Maire

